



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Marne

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

- Un certificat de scolarité précisant le dernier établissement scolaire fréquenté et la dernière classe fréquentée par l'apprenti(e).
- Un certificat médical d'aptitude de l'apprenti(e) délivré par la médecine du travail, (il appartient à l'employeur de prendre rendez-vous pour l'apprenti(e)). **ATTENTION** la visite médicale d'embauche doit être **préalable à l'embauche** d'un apprenti lorsque celui-ci **est mineur et ou travaille sur machines dangereuses ou est exposé à des risques**. (sans ce document le contrat sera refusé à l'enregistrement) articles R 117-48 et R 117-50 du code du travail
 - 110, rue Pierre Curie à **Chaumont** - tél. 03.25.30.33.90 votre demande de rendez-vous doit être formulée par écrit : soit par fax au 03.25.30.33.98 ou par mail à : ast52@ast52.com
 - - 31 avenue de la République à Saint-Dizier - tél. 03.25.05.33.99 votre demande de rendez-vous doit être formulée par écrit : soit par fax au 03.25.56.21.42 ou par mail à : ast52@ast52.com
 - 1 avenue Emile Cazier à Reims - tél. 03.26.48.42.10 - poste 316 (**artisans du bâtiment et TP**)
 - 4, avenue Emile Cassez à Chaumont - tél. 03.25.30.33.30 (**artisans affiliés à la M.S.A.**)
- Un chèque de 37,00 € pour frais d'assistance à formalités
- Une autorisation de travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques (**uniquement pour les jeunes mineurs**)
- Autre :